



## Le mot du Président,

Dans le paysage ostéopathique français, l'automne est souvent synonyme d'excès, dès qu'approchent les Assemblées Générales. Fort agréablement, nous avons pu assister cette année à une Assemblée Générale du ROF, durant laquelle, ceux qui ont souhaité s'exprimer ont pu le faire en étant parfaitement entendu. Les orientations que nous vous avons proposées, auraient pourtant pu être propices à de nouvelles empoignades fratricides. Il n'en fût rien et le message que vous nous avez adressé le 16 octobre nous reconforte. Soyez en très sincèrement remerciés.

La profession est en train d'acquérir une maturité qui permet à ses membres de mieux cerner les rôles et les responsabilités de chaque type d'organisation. L'union intersyndicale qui vient d'être mise sur pied nous permet d'entrevoir un horizon plus dégagé. En s'unissant, les Présidents de ces organisations ont eu la sagesse de surmonter leurs différences. Dorénavant, quelle que soit la formation d'origine et l'organisme qui aura délivré le diplôme d'ostéopathe, quel que soit le statut professionnel effectif du praticien qu'il représente, cette union défendra la même identité professionnelle d'ostéopathe à laquelle nous aspirons. Il reste maintenant aux acteurs concernés, dans le cadre de leurs missions respectives, à développer les relations transversales qui permettront de déterminer cette identité professionnelle.

Dans cette optique, le ROF continuera de travailler sur la sécurité des patients en rédigeant des recommandations de bonne pratique, en contrôlant la compétence professionnelle de ses membres et en déterminant l'éthique spécifique des ostéopathes. Pour remplir cette mission, il lui faudra peut être adapter ses statuts, afin d'ouvrir plus largement ses rangs à des praticiens correspondant à cette identité professionnelle. En effet, quelle logique voudrait que nous continuions à fermer les portes d'accès au ROF à des professionnels unis sous la même bannière professionnelle syndicale, et dont l'objectif est à terme de faire partie du même corps professionnel réglementé ? La seule raison serait une compétence insuffisante des praticiens qui ne permettrait pas de garantir la sécurité des patients, soit parce que leur formation initiale est incomplète, soit parce que leur expérience acquise et leur formation continue sont insuffisantes. Or, de tels praticiens ne peuvent prétendre à la même identité professionnelle et à ce titre, ne sont certainement pas représentés par l'union intersyndicale.

La première leçon que nous devons tirer de la Loi, est que c'est l'identité professionnelle que nous afficherons qui permettra de déterminer notre futur statut professionnel, et pas l'inverse. Nous l'avions pourtant parfaitement compris avant que la Loi ne soit promulguée. En s'affichant ouvertement comme

des professionnels exerçant une profession de Santé, malheureusement illégale en France, nous avons clairement défini notre identité professionnelle. Notre exercice se déroulait hors d'un cadre réglementé, par défaut, en réaction à l'absence de Loi, que nous avons choisi de « braver ». Maintenant, notre exercice se développe hors d'un cadre réglementé parce que les décrets de la Loi ne sont pas promulgués. Nous devons intégrer cette notion et en tenir compte dans les démarches entreprises. Est-ce le statut professionnel actuel du praticien qui fera celui de l'ostéopathe réglementé de demain ou est ce sa compétence ? Tant que les praticiens qui aspirent au statut d'ostéopathe réglementé afficheront leurs ambitions de manière trop dispersée, en s'appuyant sur leur propre statut professionnel actuel, notre profession manquera de lisibilité.

Grâce à vous, aux textes qui le régissent, aux travaux qu'il réalise, le ROF est en passe de pouvoir afficher une parfaite lisibilité, en toute indépendance et en complémentarité du travail syndical ou de recherche.

Pour une fois, les événements de l'automne nous auront permis de franchir un grand pas.

Je vous souhaite une bonne lecture de ce septième Rofset.

**Pascal JAVERLIAT**  
Président



## LA TRESORERIE

Au 17 janvier 2005, nous étions **761** adhérents dont le montant des cotisations représente **81** % de l'appel à cotisation global.

A la même époque, l'année dernière nous étions **849** adhérents.

Actuellement, le montant moyen d'une cotisation est de **481.39 €** car tous les adhérents ne payent pas une cotisation pleine. En effet je vous rappelle qu'il existe des cotisations couple, et que le mode de calcul au prorata temporis est toujours utilisé pour les jeunes diplômés.

A cette période de l'année, il faut prévoir les futures dépenses de l'année, et surtout placer de l'argent. En tant qu'association nos possibilités de placements sont limitées.

Vu la conjoncture actuelle, l'état préférant encourager la consommation plutôt que l'épargne ; les taux d'intérêts et de rapports sont peu élevés. Néanmoins, ces investissements vont nous permettre de faire fructifier les fonds.

La ligne de conduite de la trésorerie se dirige vers l'économie, et c'est une des raisons pour laquelle nous avons choisi d'organiser la prochaine Assemblée Générale en région, à Bordeaux, comme vous le détaillera Jean-Paul Orliac dans les colonnes de ce Rofset.

Nous vous rappelons que le Conseil National arrête la liste des adhérents au plus tard le **7 février 2005** afin de la transmettre à l'imprimeur pour la réalisation de l'annuaire 2005.

Toute personne n'ayant pas acquitté sa cotisation à cette date ne pourrait prétendre figurer dans cet annuaire.

Nous sommes à votre écoute si vous rencontrez des difficultés particulières. Nous pouvons vous proposer différentes modalités de règlement.

Vous pouvez m'en faire part en m'adressant un courrier à l'adresse suivante : ROF : 6 rue Joule 33692 Mérignac cedex.

**Marianne MONTMARTIN**  
Trésorière

## NOUVEAUX DEPARTEMENTS D'ACTIVITES

*Le Conseil National a procédé à la création de nouveaux départements d'activités ...*

### **Département Ethique et Déontologie :**

Responsable : Pascal JAVERLIAT  
Suppléante : Vanessa BERTHOME-WALBROU

### **Département Relations Internationales :**

Responsable : Marianne MONTMARTIN  
Suppléante : Vanessa BERTHOME-WALBROU

### **Département Communication Interne :**

Responsable : Jean-Paul ORLIAC  
Suppléant : Guy VILLEMAIN

### **Département Délégués Régionaux :**

Responsable : Guy VILLEMAIN  
Suppléant : Jean-Paul ORLIAC

### **Département Admission des Membres**

#### **Actifs :**

Responsable : Guy VILLEMAIN  
Suppléante : Vanessa BERTHOME-WALBROU

### **Département Exercice Professionnel :**

Responsable : Vanessa BERTHOME-WALBROU  
Suppléant : Pascal JAVERLIAT

### **Département Relation avec les Etudiants :**

Responsable : Vanessa BERTHOME-WALBROU  
Suppléant : Guy VILLEMAIN

**Le Conseil National**



Après une phase de mise en place le département des Délégués Régionaux, nouvelle formule, c'est-à-dire depuis l'élection des Délégués Régionaux par les adhérents de leur région, entre dans sa deuxième année d'existence.

C'est une phase de renforcement de la représentation régionale, du rapprochement des adhérents entre eux et d'une amélioration de la communication au sein de notre association. Chaque adhérent peut se sentir directement impliqué dans les décisions de son association ROF dès lors que les réunions régionales se développent, dès lors que l'accès direct aux informations émanant du Conseil National leur est possible via le Compte-rendu des délibérations du Conseil National que reçoivent tous les Délégués, ou même via le site Internet du ROF.

Le temps où chacun pouvait dire que la base de l'association n'était pas consultée dans les décisions est désormais révolu.

Actuellement, tous les adhérents ont à la fois accès à l'information et à la parole. Vos représentants régionaux s'en font largement l'écho, accentuant et pérennisant ainsi la démocratisation du ROF.

Reste encore à accélérer ce mouvement impulsé par votre Conseil National depuis 2 ans.

C'est ainsi que les régions orphelines de Délégué Régional se sont une nouvelle fois vues proposer un appel à candidature pour palier la vacance de poste. Sur les 25 régions que compte le ROF, 12 régions étaient concernées, 6 ont eu des candidats.

*Les résultats sont les suivants :*

- Région Alsace Franche-Comté, 58,62 % des adhérents votants, Monsieur **Jean-Claude PUCH** élu.

➤ Région Champagne Ardennes Lorraine, 35,30 % des adhérents votants, Monsieur **Hervé GODFRIN** élu en remplacement de Monsieur **Bruno SELME**, démissionnaire.

➤ Région Ile de France Sud Ouest, 60 % des adhérents votants, Monsieur **Jean VERGNAUD** élu.

➤ Région Languedoc Roussillon, 53,49 % des adhérents votants, Monsieur **Luc LE MOAL** élu en remplacement de Madame **Irène BRINGUIER**, démissionnaire.

➤ Région PACA Est, 33,33 % des adhérents votants, Monsieur **Philippe REYNAUD** élu en remplacement de Monsieur **Guy VILLEMMAIN**, élu au Conseil National.

➤ Région Paris Nord, 38,46 % des adhérents votants, Monsieur **Thierry LEBOURSIER** élu.

Merci à tous les adhérents qui se sont exprimés lors de ces élections.

Félicitations aux nouveaux élus, nous ne manquerons pas de les inviter prochainement à se réunir avec le Conseil National à Mérignac afin de les informer des dispositions logistiques et pratiques mises en place pour les aider à remplir leur mission et de définir ensemble les modalités de fonctionnement de notre association.

6 régions resteront cependant sans représentant régional cette année :

- Aquitaine,
- Bretagne,
- Ile de France Sud Est (77, 94),
- Ile de France
- Yvelines (78),
- Normandie et PACA Ouest (13).

Ces régions se verront proposées un nouvel appel à candidatures à l'automne prochain.

**Jean-Paul ORLIAC**  
Département des Délégués Régionaux



En avril 2003, nous avons initié la création d'un conseil pluridisciplinaire pour l'encadrement du risque lié à l'exercice de l'ostéopathie. Nous avons retenu le thème des manipulations cervicales car la controverse sur leur dangerosité est telle, qu'il nous est apparu nécessaire d'actualiser les références en la matière.

Il n'existe pas de recommandations techniques faisant l'unanimité dans les rangs des professions qui pratiquent des actes manipulatifs. En cas de sinistre, les experts consultés demandent au praticien incriminé de justifier que la technique employée est une technique usuellement pratiquée par d'autres praticiens. D'autre part, ils recherchent si le praticien a appliqué des recommandations de prudence.

Les réflexions du conseil ont permis de rédiger un premier livret intitulé "**analyse critique des risques attribués aux manipulations du rachis cervical et recommandations de bonne pratique**".

L'étude réalisée n'a pas pour objectif d'analyser le bénéfice des manipulations cervicales ni celui de définir comment bien manipuler. Ces missions sont dévolues aux sociétés savantes et aux organismes de formation.

Nous aurons le plaisir de vous adresser ce Livret 1 dans les prochains jours. Nous espérons qu'il vous sera utile dans votre exercice quotidien, pour mieux garantir encore la sécurité de vos patients et les informer au plus juste sur l'exercice de notre profession.

Pascal JAVERLIAT

## COMITE ETHIQUE ET DEONTOLOGIE

Les membres du Comité Ethique et Déontologie ont élu leur Président le 26 janvier dernier. A l'heure du bouclage de ce Rofset, nous ne sommes pas en mesure de vous informer sur le nom du premier Président de ce Comité Ethique et Déontologie.

Il sera prochainement annoncé sur les pages actualités de notre site : [www.osteopathie.org](http://www.osteopathie.org).

## AG DE LA WORLD OSTEOPATHIC HEALTH ORGANISATION

Le 8 janvier dernier, se sont tenues la première conférence et la première Assemblée Générale de la **World Osteopathic Health Organisation (WOHO)**.

La journée s'est déroulée dans le cadre emblématique du **Sénat à Paris** ce qui fût, pour les personnes venues de l'étranger mais aussi pour les Français, une grande opportunité de pénétrer dans ce lieu prestigieux chargé d'histoire.

La conférence a débuté avec les interventions de différentes personnes venues présenter leur travaux. Ces présentations scientifiques étaient ouvertes à tous.

➤ Madame **Jane Carreiro** a passé en revue plusieurs publications sur la recherche concernant le traitement ostéopathique de l'otite moyenne, mettant en évidence soit les carences de la méthodologie de l'étude soit les découvertes intéressantes.

➤ Mr **Michel Odent** (Pédiatre) a fait une intervention sur la physiologie de la naissance.

➤ Mr **Franck Willard** a parlé du rôle des faisceaux descendants de la moelle épinière dans la médecine ostéopathique.

➤ Madame **Roselyne Lalauze-Pol** a présenté une évaluation clinique du traitement du nouveau-né et de l'enfant.

➤ Monsieur **Michael Patterson** a évoqué ce qui pourrait tendre à la philosophie de la recherche en ostéopathie.

➤ Enfin Mr **Zegarra-Parodi** a présenté deux affiches sur le spondylolisthésis et sur la prise en charge de patient atteints de fibromyalgie.

Après le déjeuner et suite à l'intervention de Madame **Viola Fryman**, qui avait fait le déplacement à Paris, a eu lieu la première Assemblée Générale de WOHO, qui elle n'était accessible qu'aux membres.

Cette organisation officiellement née l'année dernière à Colorado Springs (USA) est une association à but



Registre des Ostéopathes de France

non lucratif, elle est soumise à l'autorité des lois britanniques.

**167 membres étaient présents représentant 16 pays.**

Plusieurs thèmes étaient à l'ordre du jour :

- Le procès verbal de l'assemblée qui s'est tenue à Colorado Springs fût accepté.
- Le rapport du Président fût accepté à l'unanimité.
- Le rapport du Trésorier fût accepté à l'unanimité.
- Le rapport du Secrétaire fût accepté à l'unanimité.

A également été votée, la possibilité de soumettre au vote électronique, les propositions de changements des articles régissant l'association, évitant ainsi de convoquer les membres résidant partout sur le globe à des Assemblées Générales Extraordinaires.

L'année prochaine, WOHO prévoit d'étendre son réseau Internet (qui est son principal mode de communication) permettant aux différents comités (Glossaire, Education, Recherche) de pouvoir échanger des points de vue via le forum. Est également prévu l'établissement d'un comité pour le

développement international (pays en voie de développement); l'implication plus importante des étudiants en ostéopathie est souhaitée. Enfin les personnes qui souhaitent se joindre au bureau sont les bienvenues.

L'embauche d'une secrétaire 3 h par semaine l'année prochaine est également envisagée.

Les personnes désirant s'inscrire pour l'année 2005, sont invitées à le faire sur le site Internet [www.woho.org](http://www.woho.org), le montant de la cotisation annuelle est de 100 €. Les membres peuvent changer leurs informations personnelles (adresses, téléphone etc.) en se rendant sur le site à tout moment.

Ce fut une journée très agréable pendant laquelle les événements se sont déroulés dans une atmosphère sereine. Espérons que la prochaine Assemblée Générale de WOHO qui devrait se dérouler à Birmingham (Alabama, USA) conjointement avec la conférence annuelle de l'Académie Américaine d'Ostéopathie, sera aussi plaisante.

**Marianne MONTMARTIN**

Département Relations Internationales

## LE GROUPEMENT INTER MUTUALISTE

Certains d'entre vous se sont inquiétés de l'usage des données qui seront adressées à OPEN ROME, dans le cadre de la démarche de qualité mise en place par le groupement inter mutualiste. D'autres ont émis des réserves quant à l'évaluation de l'ostéopathie par un comité scientifique qui ne connaît pas l'ostéopathie. Afin de compléter les informations que nous vous avons déjà transmises, nous vous rappelons que le comité scientifique est composé de cinq membres :

- Monsieur le Professeur Cornillot : ancien Doyen de la Faculté de médecine de Bobigny, Professeur de biochimie, initiateur du diplôme universitaire de médecine naturelle auquel des DO MROF ont contribué en donnant des cours.
- Monsieur le Professeur Tamboise, Professeur d'embryologie à la retraite.
- Monsieur le Docteur Jean-Marie Cohen, médecin généraliste et épidémiologiste.
- Monsieur le Docteur Elie-Paul Cohen, ostéopathe, membre du bureau d'Ostéos de France.
- Monsieur André Blanc-Rosset, DO MROF.

L'évaluation comprendra, dans un premier temps, une analyse quantitative des données adressées par les patients et les ostéopathes. Celles-ci seront

saisies par une « data manager » salariée d'OPEN ROME, qui aura préalablement vérifié leur cohérence linguistique. Le Dr Cohen fera alors une analyse épidémiologique avant discussion au sein du groupe du comité scientifique qui déterminera les informations à retenir de ces données.

Le souhait est de pouvoir extraire de ces données un vocabulaire suffisamment cohérent pour déterminer les approches thérapeutiques utilisées par les praticiens et les motifs retenus par les patients pour consulter un ostéopathe. L'étape suivante serait alors de déterminer s'il y a une cohérence entre les attentes des patients et les propositions thérapeutiques des ostéopathes.

Cette première analyse, dans la mesure où les éléments seront exploitables, devrait servir de base pour déterminer une méthodologie d'évaluation des pratiques professionnelles. Le premier thème qui serait alors envisagé par OPEN ROME porterait sur le diagnostic ostéopathique périnatal.

**Pascal JAVERLIAT**

Département Ethique et Déontologie

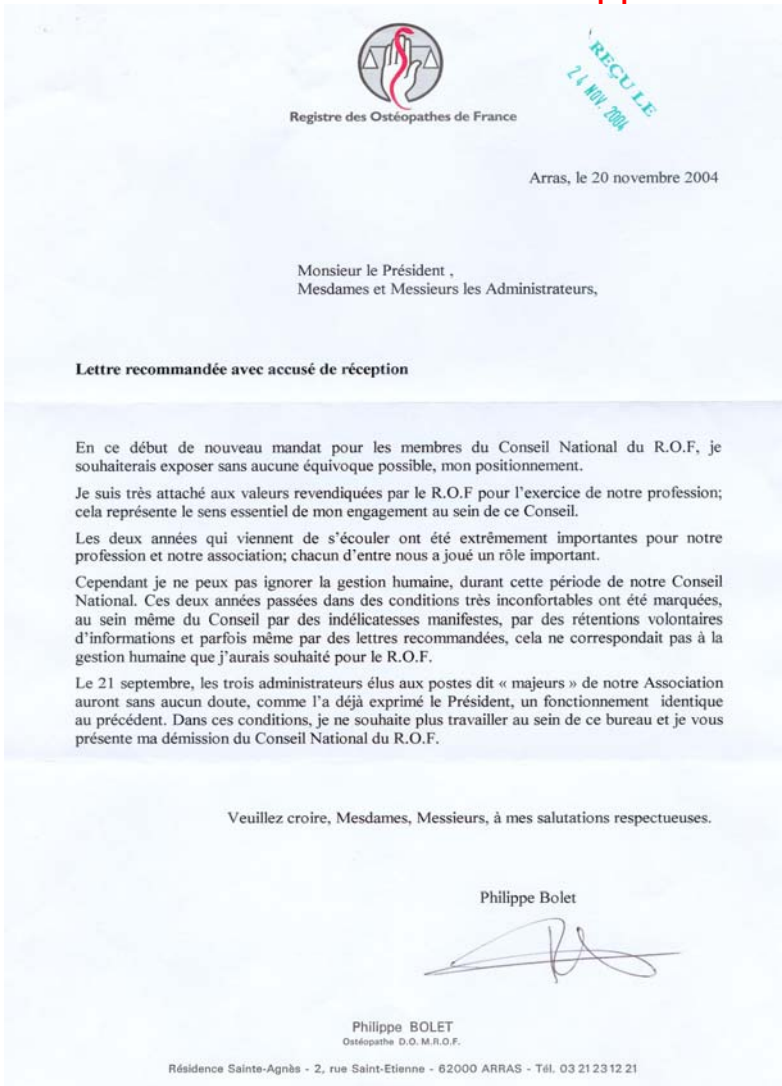




## Démission de Philippe BOLET

## Quelques brèves

AGO 2005



### Millésime 2005 à Bordeaux :

Nous avons le plaisir de vous informer que l'Assemblée Générale Ordinaire du Registre des Ostéopathes de France se déroulera le **samedi 15 octobre** prochain au Palais des Congrès de Bordeaux. Retenez d'ores et déjà cette date sur vos agendas.

Après une étude comparative sur plusieurs sites en province, le choix s'est tout naturellement porté sur le site de Bordeaux pour des raisons, non seulement économiques mais aussi pratiques puisque le siège social du ROF est à proximité.

### Cambriolages :

Le secrétariat du Registre des Ostéopathes de France a été victime de deux cambriolages à 15 jours d'intervalle en novembre dernier. Il n'y a pas eu de dégâts matériels importants, mises à part les portes fracturées. Le matériel informatique a été particulièrement visé puisque lors des deux intrusions ont été volés : L'ordinateur portable, les clés USB, une imprimante, un baladeur et le poste informatique qui venait d'être remplacé.

Notre dossier est en cours de traitement auprès de la compagnie d'assurance et deux plaintes ont été déposées auprès du Commissariat de Mérignac. Nous avons demandé au propriétaire d'envisager l'installation de protections supplémentaires. Par ailleurs, nous étudions le meilleur moyen de se prémunir contre ces intrusions. Nous vous communiquerons ultérieurement les décisions prises à ce sujet.

**Jean-Paul ORLIAC**  
Secrétaire Général

Suite à la démission de Philippe BOLET, les membres du Conseil National du ROF ont décidé de ne pas procéder à une nouvelle cooptation.

## Erratum

Une erreur s'est glissée p. 89, 5<sup>e</sup> alinéa du livret POST AGO. L'auteur des propos suivants n'est pas M. Claude BOCHURBERG mais M. Jean-Paul ORLIAC, Secrétaire Général du ROF. « *Non. Parce qu'il vous est précisé dans la proposition que nous vous faisons que le Conseil National du ROF est habilité à solliciter tout avis auprès de personnes physiques qualifiées en la matière afin d'apprécier les compétences des postulants* ».

**Nous présentons à M. BOCHURBERG toutes nos excuses pour cette erreur de retranscription.**



## LA FORMATION DES JURÉS PAR L'ACADEMIE D'OSTEOPATHIE

### ***Méthodologie et, analyse et lecture critique des mémoires de fin d'études en ostéopathie. Rôle et structures de mémoire, méthodologie de recherche et évaluation du mémoire.***

Les 25 et 26 Novembre 2004, j'ai suivi la formation de l'Académie d'Ostéopathie sur la lecture critique des mémoires de fin d'études en ostéopathie.

Etait-ce pour apprendre à juger la compétence et le travail de nos futurs confrères ? Non.

Cette formation, est une formation technique, elle ne donne pas une compétence ostéopathique, mais une compétence scientifique. Elle apprend à maîtriser la lecture des mémoires et des articles scientifiques en toute connaissance. Pour valider un mémoire il

importe de connaître les rudiments de la méthode statistique utilisée pour justifier l'hypothèse. Tous les enseignants, maîtres de Mémoire et jurés devraient se former ainsi afin que la profession puisse disposer de mémoires de fin d'étude exploitables par les Pouvoirs Publics et la communauté scientifique. La profession avance, la qualité et la compétence requises pour cette avancée nécessitent un tel investissement.

Merci à l'Académie d'Ostéopathie de nous offrir cette possibilité.

**Vanessa BERTHOME-WALBROU**

### ***Approche pratique de la relation soignant-soigné et des facteurs humains en ostéopathie.***

Je me suis longtemps demandé, en quoi une formation de jurés était nécessaire et si j'avais réellement besoin de cette "Approche Pratique de la relation Soignant-Soigné et des facteurs humains en Ostéopathie", dispensée par l'Académie d'Ostéopathie.

Au-delà des deux autres modules, qu'il me reste à faire à Marseille (les 10 et 11 mars) et à Paris (le 8 avril 2005), et d'emblée sans autre préambule, je voudrais citer Gérard SUEUR DOMROF :

*"Après avoir fait reconnaître la compétence de ses savoirs et savoir faire, une profession se doit de réfléchir et d'enrichir son savoir être, si elle veut être légitimée." Il poursuit en outre, et ajoute que " les jurés sont la garantie de l'Ethique, car ils constituent une interface entre la Profession, les Collèges et les Etudiants. Ils permettent donc l'accueil des professionnels dans le monde ostéopathique de façon solennelle. Ce séminaire repose sur le Savoir Etre du juré. "*

Je souhaiterais également citer la **Norme de compétence de l'Ostéopathe 2004** qui stipule : « Sans savoir, sans savoir faire, sans savoir être, point de compétence, sans compétence, point de qualité, sans qualité, point de sécurité ».

Dans ce but, et alors que cela faisait des années (certes moins que certains, mais plus que d'autres tout de même !), que je pensais Etre, j'avais oublié la maxime de Socrate : " Connais toi, toi-même." J'ai donc pris une leçon d'humilité, avec une belle prise de conscience de la notion de pouvoir d'un jury... Et cela ne peut faire de mal à personne.

Je voudrais sincèrement que de nombreux ostéopathes, assistent à cette formation de l'AO, parce qu'enfin, on parle des élèves, donc de nos futurs confrères, en démontant les problématiques existentielles relationnelles, que nous avons tous condamnées, quand nous étions à la place du candidat.

C'est une bonne opportunité pour les membres du Conseil National qui suivent également cette formation d'aller à la rencontre de ses adhérents.

J'ai dit OUI pour cette formation et j'en suis ravi ! Je voudrais conclure en formulant le souhait profondément sincère, que les ostéopathes emboîteront ce pas avec nous et avec l'AO, pour que, main dans la main, nous légitimions notre Art : Ostéopathe de Demain ...

**Guy VILLEMMAIN**

Département Admission des Membres Actifs



## LE TRIPTYQUE EN COURS DE REALISATION

Un ouvrage regroupant les Statuts, le Règlement Intérieur, avec le nouvel article 1, et le nouveau Code de Déontologie est actuellement en cours de fabrication. Cette version globale est conçue de façon à s'assurer que chacun d'entre vous possède tous les textes officiels qui régissent notre association.

## DEPARTEMENT EXERCICE PROFESSIONNEL

L'article 4 de nos Statuts demande au ROF de veiller au respect et à l'observation des droits et devoirs professionnels de ses membres. Il importe d'informer au préalable chaque membre de ceux-ci.

Nous avons décidé de créer le département Exercice Professionnel dans ce but. Il s'agit de vous informer des Lois et de leurs conséquences sur notre exercice professionnel. Ainsi, nos différents contrats seront-ils en phase avec la réglementation en vigueur et les nécessités que

notre profession de Santé nous imposent. Il faut y voir là encore la démarche éthique de faire évoluer notre exercice vers une plus grande responsabilisation de nos droits et de nos devoirs.

La tâche est d'envergure et nous espérons pouvoir vous présenter dès le printemps une première synthèse de ce département.

**Vanessa BERTHOME-WALBROU**  
Département Exercice Professionnel

## PERMANENCE JURIDIQUE

La permanence juridique fonctionne les 1<sup>er</sup> et 3<sup>e</sup> mardis de chaque mois, de 10h à 12h. Vous pouvez si vous le souhaitez contacter notre Avocate Conseil Me Danièle GANEM-CHABENET au 06 82 83 18 66.

## SOMMAIRE

Le mot du Président .....	p. 1
La trésorerie .....	p. 2
Les Nouveaux département d'activités .....	p. 2
Délégués régionaux .....	p. 3
Livret 1 .....	p. 4
Comité Ethique et Déontologie .....	p. 4
AG de la WOHO .....	p. 4
Le Groupement Inter mutualiste .....	p. 5
Démission de Philippe BOLET .....	p. 6
Quelques brèves .....	p. 6
Erratum .....	p. 6
La formation des jurés par l'Académie d'Ostéopathie .....	p. 7
Le triptyque en cours de réalisation .....	p. 8
Département Exercice Professionnel .....	p. 8
Permanence juridique .....	p. 8